



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

**10^e SÉANCE
CONSEIL 2025-2029**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 27 avril 2026 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Pierre-Luc Bellerose, maire
- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- M. Michael Lafortune, conseiller
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Marc Landry, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Mark Elkes, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

26-126 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 36.1, 36.2 et 36.3, lequel se lit comme suit :

- 1 Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Séance ordinaire du 30 mars 2026 et séance extraordinaire du 1^{er} avril 2026 - Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 4 Dérogation mineure - 84 à 92, place Bourget Nord et 448, rue Saint-Viateur
- 5 Dérogation mineure - 785, boulevard Manseau
- 6 Dérogation mineure - 356, rue Beaudoin



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-04-2026

- 7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 475, rue Notre-Dame
- 8 Plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 9 Bâtiments patrimoniaux cités
- 10 Projet de construction d'un immeuble multifamilial sur les lots 3 327 174, 4 110 549, 4 110 550 et une partie du lot 3 327 175 - Loi 31 - Adoption

ADMINISTRATION

- 11 Règlement 151-2026-1 - Amendant le Règlement 151-2026 - Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette - Adoption
- 12 Résolution 25-403 - Commissions et comités de la Ville de Joliette - Amendement
- 13 Liste des comptes à payer du 24 mars au 20 avril 2026 - Approbation
- 14 Liste des mauvaises créances - Comptes divers - Approbation
- 15 Sûreté du Québec - Somme payable par la Ville de Joliette - Autorisation
- 16 Réaménagement de la cafétéria, de la salle de conférence et aménagement d'une nouvelle salle pour le service du Capital humain - Les Entreprises Philippe Denis inc. - Certificat de paiement numéro 4 final - Acceptation définitive
- 17 Construction d'un entrepôt au poste Alpha - Construction Hébert & Hébert inc. - Certificat de paiement numéro 6 - Acceptation définitive
- 18 Commission municipale du Québec - Exemption de taxes foncières - Corporation PAX-Habitat - Dossier CMQ-72432-001
- 19 Commission municipale du Québec - Exemption de taxes foncières - Révision périodique - Carrefour des organismes de Lanaudière - Dossier CMQ-62171-003
- 20 Service des Loisirs et de la culture - Projet financé par le fonds de roulement - Autorisation
- 21 Service des Loisirs et de la culture - Modification de l'organigramme - Approbation

GREFFE (APPROVISIONNEMENT)

- 22 Produits chimiques 2027-2028 - Regroupement d'achats Rive-Nord - Mandat à la Ville de Rosemère
- 23 Soumission numéro AP25-014 - Remorquage de véhicules - Résiliation de contrat
- 24 Soumission numéro AP26-004 - Construction d'un terrain de tennis et de deux terrains de pickleball - Parc Antonio-Barrette - Adjudication de contrat
- 25 Soumission numéro AP26-015 - Chemisage d'égout combiné - Rue St-Charles-Borromée Nord - Adjudication de contrat
- 26 Soumission numéro AP26-019 - Marquage de la chaussée 2026 et 2027 - Adjudication de contrat
- 27 Soumission numéro AP26-023 - Béton préparé - Adjudication de contrat
- 28 Soumission numéro AP26-024 - Machinerie lourde - Taux de location 2026-2027 - Adjudication



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-04-2026

- 29 Soumission numéro AP26-033 - Aluminate de sodium en vrac - Adjudication de contrat
- 30 Soumission numéro AP26-034 - Installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs - Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

- 31 Achat de tubes de rechange pour deux ozoneurs de gré à gré - Usine de filtration - Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

- 32 Programmes de subvention aux organismes admis - Premier appel de projets 2026 - Autorisation
- 33 Club de soccer Lanaudière-Nord - Accueil d'équipes senior - Utilisation de l'espace public - Autorisation
- 34 Club de soccer Lanaudière-Nord - Camp de jour estival 2026 - Utilisation de l'espace public - Autorisation
- 35 Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées - Dépôt du bilan 2025 et du plan d'action 2023-2025 – Approbation
- 36 Divers
- 36.1 Soumission numéro AP26-008 - Contrôle des matériaux - Réfection des infrastructures des rues De Lanaudière et Lavaltrie Sud - Adjudication de contrat
- 36.2 Club Jet Triathlon - Partenariat et aide financière 2026 - Autorisation
- 36.3 Restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires et pertes économiques au Québec
- 37 Dépôt de rapports
- 38 Date et heure de la prochaine assemblée
- 39 Période de questions
- 40 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3

26-127 - SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2026 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2026 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2026 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

4

**26-128 - DÉROGATION MINEURE - 84 À 92, PLACE BOURGET NORD
ET 448, RUE SAINT-VIATEUR**

M. le Maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre quant à cette demande.

La demande est faite par M. Michael Douglas Kelley et vise à régulariser l'implantation d'un immeuble commercial dont la marge avant sud-ouest est dérogatoire.

À la suite de la recommandation DM-2026-04-06 du comité consultatif d'urbanisme, un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi afin de permettre à tout intéressé de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 84 à 92, place Bourget Nord et 448, rue Saint-Viateur, afin de régulariser l'implantation d'un immeuble commercial présentant une marge avant sud-ouest de 0,13 mètre (0,43 pied) au lieu de 1,20 mètre (3,94 pieds).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5

26-129 - DÉROGATION MINEURE - 785, BOULEVARD MANSEAU

M. le Maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre quant à cette demande.

La demande est faite par Mme Stéphanie Tremblay et vise à réduire le nombre minimal de cases de stationnement hors rue à trois cases.

À la suite de la recommandation DM-2026-04-07 du comité consultatif d'urbanisme, un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi afin de permettre à tout intéressé de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 785, boulevard Manseau, afin d'autoriser la réduction du nombre minimal des cases de stationnement hors rue à trois cases, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2026-04-07 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

6

26-130 - DÉROGATION MINEURE - 356, RUE BEAUDOIN

M. le Maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre quant à cette demande.

Monsieur Luc Beauséjour se retire des débats et s'abstient de voter.

La demande est faite par Mme Roxanne Masse et vise à régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale dont la marge latérale sud-est est dérogatoire.

À la suite de la recommandation DM-2026-04-08 du comité consultatif d'urbanisme, un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi afin de permettre à tout intéressé de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 356, rue Beaudoin, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale présentant une marge latérale sud-est de 1,38 mètre (4,53 pieds) au lieu de trois mètres (9,84 pieds).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7

26-131 - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 475, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT la demande présentée dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER le plan dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

- 1. PIIA-2026-01-02 - M. Sébastien Ducharme - 475, rue Notre-Dame**
D'accepter la version 2 soumise par M. Sébastien Ducharme et illustrée par M. Louis Morrisette, architecte, afin d'autoriser les travaux de réfection d'un immeuble commercial mixte situé au 475, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2026-01-02 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

8

26-132 - PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2026-04-21 - Suite de dossier - M. André Desautels - VisionDel HD inc. - 521, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. André Desautels, afin d'autoriser l'installation d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 521, rue Saint-Charles-Borromée Nord.
2. **PIIA-2026-04-22 - M. Chafik Lyazghi - Posimage - 957, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Chafik Lyazghi, afin d'autoriser l'installation de facettes sur une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 957, boulevard de la Firestone.
3. **PIIA-2026-04-23 - M. Mathieu Masse - Fromagerie Victoria - 965, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Mathieu Masse, afin d'autoriser l'aménagement d'une terrasse extérieure à l'immeuble situé au 965, boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2026-04-23 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2026-04-24 - Mme Stéphanie Tremblay - CRC Joliette Lanaudière - 785, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par Mme Stéphanie Tremblay et illustrée par Mme Marianne Drainville, architecte, afin d'autoriser l'installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite en cour avant à l'immeuble situé au 785, boulevard Manseau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9

26-133 - BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT la demande présentée dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil local du patrimoine concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'APPROUVER la demande d'installation d'une enseigne sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **ENS-2026-04-01 – Mme Nathalie Laramée - École Les Mélèzes - 393, rue De Lanaudière**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Nathalie Laramée, afin d'autoriser l'installation d'un mât et d'un drapeau en cour avant, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation ENS-2026-04-01 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10

26-134 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MULTIFAMILIAL SUR LES LOTS 3 327 174, 4 110 549, 4 110 550 ET UNE PARTIE DU LOT 3 327 175 - LOI 31 - ADOPTION

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble multifamilial sur les lots 3 327 174, 4 110 549, 4 110 550 et une partie du lot 3 327 175, situés sur la rue Monseigneur-Forbes, présenté par l'entreprise « Ratelle immobilier inc. »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prend la forme d'un bâtiment multifamilial de 18 logements;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Loi 31 accordant aux municipalités un pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Elkes, appuyé par le conseiller Marc Landry et résolu :

D'ADOPTER le présent projet de résolution en vertu de la Loi 31 afin d'autoriser la réalisation du projet de construction d'un immeuble multifamilial comportant 18 logements déposé par l'entreprise « Ratelle immobilier inc. » tel que plus amplement détaillé aux plans préparés par « Massicotte Maloney, architectes » datés du 16 avril 2026 (projet #25-540) lequel sera réalisé sur les lots 3 327 174, 4 110 549, 4 110 550 et une partie du lot 3 327 175 du cadastre du Québec, qui sont situés sur la rue Monseigneur-Forbes et accorder en conséquence les dérogations suivantes aux normes du Règlement de zonage 79 pour les zones H02-019 et H02-021, à savoir :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-04-2026

- L'immeuble présente dix-huit (18) logements alors que la réglementation d'urbanisme permet un maximum de trois (3) logements;
- L'immeuble présente une marge avant de 5,50 mètres alors que la réglementation d'urbanisme exige une marge avant minimale de 6,86 mètres en vertu de l'article 5.2.3.3 du Règlement de zonage 79;
- La réglementation d'urbanisme permet un coefficient d'occupation au sol maximum de 0,50 alors que le projet déposé présente un coefficient d'occupation au sol de 0,87;
- La réglementation d'urbanisme exige une largeur minimale d'allée de circulation à double sens de 6,70 mètres alors que le projet déposé présente une largeur d'allée de circulation à double sens de 6,10 mètres;
- L'immeuble présente trois étages et une hauteur de 10,71 mètres alors que la réglementation d'urbanisme autorise un immeuble présentant un maximum de 2 étages et une hauteur maximale de 7,60 mètres.

DE DÉCRÉTER comme conditions à cette autorisation :

- Installer un système d'éclairage qui mettra en valeur le bâtiment et les aménagements, le tout sur approbation du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire. Le système d'éclairage devra être orienté vers le sol, afin de ne pas créer de pollution lumineuse et incommoder les résidents de l'immeuble et les emplacements avoisinants;
- Procéder à la plantation d'un écran opaque composé d'arbres et d'arbustes d'une hauteur minimale de 1,80 mètre au pourtour de l'endroit prévu pour les matières résiduelles;
- Procéder à l'installation des équipements mécaniques, qui ne seront pas visibles des voies de circulation;
- Éviter l'installation des branchements de services (téléphonie, électricité, câblodistribution, etc.) en cour avant, cour avant secondaire et cour latérale afin de minimiser leur impact visuel;
- Bonifier les aménagements paysagers et les plantations d'arbres au pourtour de l'immeuble et déposer les plans complets desdits aménagements, réalisés par un professionnel, pour approbation par le service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire.

DE MANDATER l'assistant-greffier pour faire publier dans le journal local et sur le site Internet de la Ville l'avis annonçant une assemblée publique conformément à la loi, laquelle se tiendra le 12 mai 2026 à 19 h à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

11

26-135 - RÈGLEMENT 151-2026-1 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2026 - SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE - ADOPTION

Un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 30 mars 2026, sous le numéro 26-070. Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Ce règlement est adopté en raison notamment d'ajout de panneaux d'arrêt et d'interdiction de stationner.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2026-1 amendant le Règlement 151-2026 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12

26-136 - RÉSOLUTION 25-403 - COMMISSIONS ET COMITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 25-403 nommant les membres et représentants des commissions et des comités de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AMENDER la résolution 25-403 afin de remplacer les membres du comité de retraite selon le tableau joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13

26-137 - LISTE DES COMPTES À PAYER DU 24 MARS AU 20 AVRIL 2026 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 5 665 047,86 \$ et la liste des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 24 mars au 20 avril 2026 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer :

a. Liste des transferts électroniques :	3 544 176,27 \$
b. Liste des chèques :	3 717 806,34 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 298 972,62 \$
Total :	9 560 955,23 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

14

26-138 - LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES - COMPTES DIVERS - APPROBATION

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances de divers comptes à recevoir, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 1 656,54 \$, dont 658,32 \$ représente l'annulation d'intérêts et 998,22 \$ des mauvaises créances.

D'AUTORISER la trésorière à radier les mauvaises créances et à annuler les intérêts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

15

26-139 - SÛRETÉ DU QUÉBEC - SOMME PAYABLE PAR LA VILLE DE JOLIETTE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec de la *Loi sur la police* chapitre P-13.1, r. 7;

CONSIDÉRANT la demande de paiement qu'a fait parvenir le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Joliette, en date du 24 mars 2026, au montant de 3 738 152 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

D'AUTORISER la trésorière à effectuer à l'ordre du ministre des Finances un premier versement de 1 869 076 \$ au plus tard le 30 juin 2026, et un deuxième versement de 1 869 076 \$ au plus tard le 31 octobre 2026, le tout à titre de somme payable par la Ville de Joliette pour les services de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

16

26-140 - RÉAMÉNAGEMENT DE LA CAFÉTÉRIA, DE LA SALLE DE CONFÉRENCE ET AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE SALLE POUR LE SERVICE DU CAPITAL HUMAIN - LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 FINAL - ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Marie-Ange Adouso, architecte pour la firme MA-Architecte inc., en date du 31 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4 final, des travaux de réaménagement de la cafétéria, de la salle de conférence et aménagement d'une nouvelle salle pour le service du Capital humain, tels que décrétés par la résolution 25-129 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à « Les Entreprises Philippe Denis inc. » la somme de 13 568,84 \$ à même le Règlement d'emprunt 212.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

17

26-141 - CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU POSTE ALPHA - CONSTRUCTION HÉBERT & HÉBERT INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 - ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Marie Claude Gagnon, ingénieure et directrice du service d'Hydro-Joliette, en date du 26 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Landry, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 6, des travaux de construction d'un entrepôt au poste Alpha, tels que décrétés par la résolution 25-188 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction Hébert & Hébert inc. » la somme de 15 883,56 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

18

**26-142 - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - EXEMPTION DE
TAXES FONCIÈRES - CORPORATION PAX-HABITAT - DOSSIER
CMQ-72432-001**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette dans le cadre d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande a été formulée par la Corporation PAX-Habitat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes formulée par la Corporation PAX-Habitat visant l'immeuble situé aux 488 à 490, rue Saint-Charles-Borromée Nord à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

19

**26-143 - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - EXEMPTION DE
TAXES FONCIÈRES - RÉVISION PÉRIODIQUE - CARREFOUR DES
ORGANISMES DE LANAUDIÈRE - DOSSIER CMQ-62171-003**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Carrefour des organismes de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 15 décembre 2016 en faveur du Carrefour des organismes de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par le Carrefour des organismes de Lanaudière visant l'immeuble situé au 144, rue Saint-Joseph à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

20

**26-144 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE - PROJET
FINANCÉ PAR LE FONDS DE ROULEMENT - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement d'un terrain de tennis et l'ajout de deux terrains de pickleball au parc Antonio-Barrette prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que ce projet estimé à 375 000 \$ soit financé via le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser ce montant à 530 000 \$ pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le financement du projet à même le fonds de roulement pour un montant estimé de 530 000 \$.

QUE le coût du projet estimatif, soit un montant de 530 000 \$, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en 10 versements annuels égaux de 53 000 \$, puisés à même le fonds général durant les 10 prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

21

**26-145 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE -
MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME - APPROBATION**

CONSIDÉRANT les besoins d'entretien et d'opération du service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AJOUTER une affectation de chef d'équipe du vendredi au lundi pour la période d'avril à septembre.

D'AJOUTER deux postes d'employés saisonniers pour la période d'avril à septembre.

D'APPROUVER le rattachement du régisseur aux événements à la cheffe de division culture et vie communautaire.

D'APPROUVER le rattachement des chefs de division à la direction adjointe du service des Loisirs et de la culture.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

D'ADOPTER le nouvel organigramme du service des Loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

22

26-146 - PRODUITS CHIMIQUES 2027-2028 - REGROUPEMENT D'ACHATS RIVE-NORD - MANDAT À LA VILLE DE ROSEMÈRE

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Joliette fait partie d'un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc sous l'appellation « Regroupement d'achats Rive-Nord » pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

DE MANDATER la Ville de Rosemère pour agir au nom de la Ville de Joliette afin de procéder à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques requis au traitement de l'eau potable pour les années 2027-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

23

26-147 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-014 - REMORQUAGE DE VÉHICULES - RÉSILIATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP25-014 pour le remorquage des véhicules, principalement lors des opérations de déneigement pour la période du 15 novembre 2025 au 14 novembre 2026;

CONSIDÉRANT la résolution 25-419 adjugeant le contrat pour ledit appel d'offres à l'entreprise 9338-2463 Québec inc. | Remorquage CA;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire a vendu son entreprise et a indiqué qu'il ne peut plus procéder au remorquage des véhicules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Elkes, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

DE RÉSILIER, conformément à l'article 39 du cahier de charges, le contrat à l'entreprise « 9338-2463 Québec inc. | Remorquage CA » pour des services de remorquage de véhicules pour la période restante, soit du 27 avril 2026 au 14 novembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

24

26-148 - SOUMISSION NUMÉRO AP26-004 - CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS ET DE DEUX TERRAINS DE PICKLEBALL - PARC ANTONIO-BARRETTE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la démolition de deux terrains de tennis existants et la construction d'un nouveau terrain de tennis et de deux terrains de pickleball au parc Antonio-Barrette a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE six soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 23 avril 2026;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Terrassement Baril	473 082,67 \$
2	Excavation Jeremy Forest inc.	475 000,00 \$
3	Généreux Construction inc.	480 792,50 \$
4	Construction Moka inc.	515 287,50 \$
5	Lee Ling Aménagement Urbain	594 042,18 \$
6	Urbex Construction inc.	685 942,50 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP26-004, le contrat pour la démolition de deux terrains de tennis existants et la construction d'un nouveau terrain de tennis et de deux terrains de pickleball au parc Antonio-Barrette, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Terrassement Baril** », au montant de **473 082,67 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

25

26-149 - SOUMISSION NUMÉRO AP26-015 - CHEMISAGE D'ÉGOUT COMBINÉ - RUE ST-CHARLES-BORROMÉE NORD - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réhabilitation sans tranchée d'un égout combiné de 300 mm de diamètre sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 7 avril 2026;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

	ENTREPRISES	PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	CWW Réhabilitation inc.	130 350,00 \$		X
2	CGI Environnement inc.	157 968,59 \$	X	
3	Insituform Technologies Limited	169 771,69 \$	X	
4	Les Excavations Lafontaine inc.	179 061,13 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Marc Landry et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP26-015, le contrat pour la réhabilitation sans tranchée d'un égout combiné de 300 mm de diamètre sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord, à l'entreprise « **CGI Environnement inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires, soumis pour le travail total estimé, au montant de **157 968,59 \$**, avant taxes, le tout financé conformément à la résolution 26-022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

26

**26-150 - SOUMISSION NUMÉRO AP26-019 - MARQUAGE DE LA
CHAUSSÉE 2026 ET 2027 - ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de marquage de la chaussée pour les années 2026 et 2027 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 14 avril 2026;

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
1	JBM Marquage Routier inc.	304 800,10 \$
2	9219-4463 Québec inc. A1-Lignes Jaunes	322 454,05 \$
3	Lignes-Fit inc.	415 870,91 \$
4	Entreprise Techline inc.	434 804,52 \$
5	Duro Lignes inc.	464 504,93 \$
6	9254-8783 Québec inc. Lignes Maska	504 182,75 \$
7	Signalisation Inter-Lignes inc.	695 291,72 \$



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Landry, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP26-019, le contrat pour des travaux de marquage de la chaussée pour les années 2026-2027, à l'entreprise « **JBM Marquage Routier inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **304 800,10 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

27

26-151 - SOUMISSION NUMÉRO AP26-023 - BÉTON PRÉPARÉ - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de béton préparé incluant la livraison a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 20 avril 2026;

ENTREPRISE	PRIX UNITAIRES AVANT TAXES	PRIX TOTAL AVANT TAXES
Béton Généreux inc.	215,00 \$ / m ³	86 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Marc Landry et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP26-023, le contrat pour la fourniture de béton préparé incluant la livraison, à l'entreprise « **Béton Généreux inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme au prix unitaire de **215,00 \$ / m³**, pour un montant approximatif de **86 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

28

26-152 - SOUMISSION NUMÉRO AP26-024 - MACHINERIE LOURDE - TAUX DE LOCATION 2026-2027 - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour constituer un répertoire de taux de location de machinerie lourde avec opérateur pour la période du 15 mai 2026 au 14 mai 2027 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE dix soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 17 avril 2026;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Landry, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER les soumissions conformes telles qu'identifiées dans le répertoire de taux de location de machinerie lourde 2026-2027, lequel est joint à la présente résolution, selon leur taux horaire soumis conformément à l'appel d'offres AP26-024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

29

26-153 - SOUMISSION NUMÉRO AP26-033 - ALUMINATE DE SODIUM EN VRAC - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de sodium en vrac a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 16 avril 2026;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Kemira Water Solutions Canada inc.	1,497 \$ / kg

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Landry, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP26-033, le contrat pour la fourniture d'aluminate de sodium en vrac nécessaire au traitement de l'eau potable, à l'entreprise « **Kemira Water Solutions Canada inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base du prix unitaire de **1,497 \$ / kg** pour un montant approximatif de **78 850,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

30

26-154 - SOUMISSION NUMÉRO AP26-034 - INSTALLATION DE POTEAUX DE BOIS, D'ANCRAGES ET DE TRANSFORMATEURS - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 16 avril 2026;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Lanauco Ltée	125 297,77 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP26-034, le contrat pour l'installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Lanauco Ltée** », au montant de 125 297,77 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

31

26-155 - ACHAT DE TUBES DE RECHANGE POUR DEUX OZONEURS DE GRÉ À GRÉ - USINE DE FILTRATION - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les deux ozoneurs de l'usine de filtration nécessitent un nettoyage;

CONSIDÉRANT l'article 33 (2^o) de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ATTRIBUER, de gré à gré, à l'entreprise Fin-Tek Ozone, le contrat pour l'achat de tubes de rechange afin de procéder au nettoyage des deux ozoneurs de l'usine de filtration au montant estimé de 136 722,43 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer Fin-Tek Ozone pour le contrat mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

32

26-156 - PROGRAMMES DE SUBVENTION AUX ORGANISMES ADMIS - PREMIER APPEL DE PROJETS 2026 - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le premier appel de projets destinés aux organismes admis;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes reçues et les recommandations du service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Mark Elkes et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-04-2026

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière aux organismes admis, dans le cadre du premier appel de projets des programmes suivants :

Programme de soutien aux initiatives du milieu :

- Mon Afrique à Lanaudière : 500 \$;
- Cent Méandres - Arts et découvertes : 2 500 \$;
- Bouc Productions : 500 \$;
- Carrefour jeunesse-emploi D'Autray-Joliette : 2 000 \$;
- Orchestre symphonique des jeunes de Joliette : 1 000 \$.

Programme de soutien pour les années de fondation :

- Musée d'art de Joliette : 500 \$;
- Ensemble vocal de Lanaudière : 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

33

**26-157 - CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD - ACCUEIL
D'ÉQUIPES SENIOR - UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de Club de soccer Lanaudière-Nord pour l'utilisation des terrains synthétiques des écoles Barthélemy-Joliette et Thérèse-Martin pour l'accueil d'équipes senior de soccer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Elkes, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le Club de soccer Lanaudière-Nord à utiliser gratuitement, pour la saison estivale 2026, les terrains synthétiques des écoles Barthélemy-Joliette et Thérèse-Martin pour la tenue de parties à domicile des équipes senior, et ce, sur l'approbation et la confirmation de la disponibilité des installations par le service des Loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

34

**26-158 - CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD - CAMP DE JOUR
ESTIVAL 2026 - UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Lanaudière-Nord pour l'utilisation du terrain de soccer naturel au parc Lépine-Frenette, du terrain synthétique de l'école Barthélemy-Joliette et des installations Bleu Blanc Bouge pour son camp de jour estival de soccer;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-04-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER le Club de soccer Lanaudière-Nord (CSLN) à utiliser, du 29 juin jusqu'au plus tard le 21 août 2026, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 17 h, les installations et lieux suivants dans le cadre de leur camp de jour estival de soccer :

- Terrain de soccer naturel du parc Lépine-Frenette (selon l'état et la disponibilité);
- Terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette;
- Le garage, la salle commune et les installations sanitaires du chalet Bleu Blanc Bouge.

LE TOUT conditionnellement au respect des clauses spécifiques et règlements de sécurité transmis par le service des Loisirs et de la culture avant le début de la saison.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

35

26-159 - PLAN D'ACTION MUNICIPAL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES - DÉPÔT DU BILAN 2025 ET DU PLAN D'ACTION 2023-2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE depuis l'automne 2004, le gouvernement québécois a confié aux municipalités la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'action annuel, en vue de réduire les obstacles à l'intégration sociale des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Mark Elkes et résolu :

D'APPROUVER le bilan 2025 du Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées 2023-2025. À noter que la révision de ces actions pour les années 2026 à 2029 est présentement en cours pour une intégration à la Politique de développement social et à son plan d'action.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

36

DIVERS



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

36.1

26-160 - SOUMISSION NUMÉRO AP26-008 - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES DE LANAUDIÈRE ET LAVALTRIE SUD - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection des infrastructures des rues De Lanaudière et Lavaltrie Sud a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 21 avril 2026;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	Solmatech inc.	10,37	86 748,00 \$
2	Groupe ABS inc.	9,99	85 561,00 \$
3	Les Services EXP inc.	9,29	97 400,00 \$
4	ENVIROC	8,89	98 405,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Elkes, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP26-008, le contrat pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues De Lanaudière et Lavaltrie Sud au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Solmatech inc.** », au montant de **86 748,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

36.2

26-161 - CLUB JET TRIATHLON - PARTENARIAT ET AIDE FINANCIÈRE 2026 - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club Jet Triathlon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 2 500 \$ au Club Jet Triathlon.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

D'AUTORISER un soutien logistique et technique, évalué à 15 000 \$, déployé par les équipes de la Ville de Joliette dans le cadre du Triathlon 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

36.3

26-162 - RESTRICTIONS AU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES ET PERTES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) constitue un levier essentiel au maintien et le développement de la vitalité économique et de l'offre de services dans l'ensemble des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les restrictions imposées au PTET depuis 2024 affectent directement la capacité des entreprises à maintenir leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce du 13 mars 2026 du gouvernement du Canada concernant le PTET est un pas en avant, mais demeure insuffisante parce qu'elle est temporaire et exclut de facto toutes les régions métropolitaines de recensement;

CONSIDÉRANT QUE pour bâtir une économie canadienne forte, les spécificités du Québec doivent trouver écho dans le PTET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE la Ville de Joliette demande au gouvernement du Canada d'adapter les règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), de même que les mesures temporaires qui y sont associées, aux réalités économiques et du marché du travail vécues dans l'ensemble des régions du Québec.

QUE ces adaptations visent à soutenir la vitalité économique, les services et la capacité de développement des municipalités et des MRC, conformément aux demandes mises de l'avant par l'Union des municipalités du Québec.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à M. Gabriel Sainte-Marie, député fédéral de Joliette, et à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-04-2026

37

26-163 - DÉPÔT DE RAPPORTS

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 27 avril 2025;
- Procès-verbal de correction - Résolution 26-082;
- Service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire - Rapport comparatif mensuel du mois de mars 2026;
- Liste des personnes engagées du 26 mars au 21 avril 2026, conformément au Règlement 172-2022;
- Liste des contrats de gré à gré du 1er au 31 janvier 2026;
- Liste des contrats de gré à gré du 1er au 28 février 2026;
- Liste des contrats de gré à gré du 1er au 31 mars 2026;
- États financiers 2025 - Bibliothèque Rina-Lasnier;
- Attestations de participation de Mmes Claudia Bertinotti et Danielle Landreville et de M. Richard Leduc à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie suite aux élections du 2 novembre 2025.

38

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 25 mai 2026, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions.

Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

39

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-04-2026

40

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 49.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier